

MEILLEURS VŒUX POUR 2018 !

17 JANVIER - 2 FÉVRIER ÉLECTIONS INTERNES

CA ACADÉMIQUE ET BUREAUX DÉPARTEMENTAUX

Modalités et bulletin de vote
dans ce numéro

SOMMAIRE

Page 2

- Lycées, bac, accès au supérieur

Pages 3-8 : Élections internes SNES

- Modalités
- Bulletin de vote
- Professions de foi et listes

Page 9

- Syndicalisation
- Élections Psy-EN

Page 10

- Collèges : dispositif "devoir faits"
- Stagiaires : emplois du temps, IFF
- Formation continue

Page 11

- Interventions du SNES au rectorat
- Mutations inter-académiques
- Congés de formation

Page 12

- Agenda
- Stages du SNES-FSU

Page 13

- Rendez-vous de carrière
- PPCR : désintox

Page 14

- Avancement d'échelon

Pages 15-16

- Classe exceptionnelle

ÉDITO

Disruptif ?

"Demain, on dira peut-être que je suis un disrupteur", clamait Jean-Michel Blanquer le 19 décembre lors d'un entretien à La Tribune ! Utilisé à tout va par les porte-parole du Président Macron pour tenter d'imposer sa présumée modernité et sa capacité à "casser les codes", ce terme dans la bouche d'un ministre qui prône le retour à l'uniforme à l'école laisse songeur...

Ne nous y trompons pas : si rupture il y a dans les intentions et les actes du gouvernement, c'est bien d'avec les acquis sociaux gagnés de haute lutte par les salariés pendant les décennies d'après-guerre. Protection sociale, fiscalité redistributive, égalité dans l'accès aux soins et à l'École, progrès social pour tous : tout est sujet à remise en cause, à détricotage, à passage au tamis d'un néolibéralisme que quelques déplacements médiatiques auprès des populations en difficulté ne suffisent pas à dissimuler...

Les réformes systémiques en préparation sur le lycée, le Bac et l'accès au supérieur sont symptomatiques de la volonté de rompre avec des décennies de démocratisation et d'élévation des qualifications. Derrière les mesures annoncées - Bac transformé en certificat de fin d'études "maison", apprentissage contre enseignement professionnel, sélection à l'entrée de l'Université -, apparaît clairement le modèle prôné par le gouvernement : cantonner une partie de la jeunesse à certains parcours et déterminer précocement son avenir, tout en favorisant par ailleurs les leviers de reproduction des élites.

En défendant le Baccalauréat comme premier grade universitaire, fondé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes, et permettant à tous les jeunes bacheliers de poursuivre des études supérieures, le SNES-FSU revendique la réussite de tous les jeunes au lycée et au Bac, et l'accès à l'Université de tous les bacheliers !

La fin de l'année 2017 aura eu son lot de décisions néfastes pour notre secteur : 2600 emplois de stagiaires supprimés au budget 2018 alors que 26000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine, 20% de postes aux concours en moins... Cela augure de conditions de travail encore aggravées à la rentrée 2018 ! 2018 sera donc une année de lutte indispensable pour stopper cette casse annoncée du 2nd degré et de nos conditions de travail. **Le SNES-FSU s'y emploiera en construisant la mobilisation de nos professions contre la politique éducative du gouvernement et pour peser pour d'autres alternatives.**

La force du collectif sera nécessaire pour mener les batailles qui nous attendent ! Toute la section académique du SNES vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année, et vous espère nombreuses et nombreux dans les actions à venir !

Bertrand HUMEAU, 2 janvier 2018

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vauts,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

LYCÉES, BAC, ACCÈS AU SUPÉRIEUR

DES RÉFORMES SYSTÉMIQUES SUR L'AIR LIBÉRAL DU « CHACUN POUR SOI »

Le Président Macron et son Ministre Blanquer œuvrent pour casser tous les acquis sociaux et pour détricoter un système éducatif du second degré construit pour tenter de faire accéder tous les élèves au plus haut niveau de diplôme, base des conditions salariales (dans un Code du travail structurant les différentes conventions collectives) avant leur entrée dans le monde du travail. Réforme Parcours SUP, projets de réforme du baccalauréat et du lycée sont le mix d'une purge néolibérale pour faire des économies sur le dos de l'avenir de la jeunesse et pour casser l'unité du second degré.

Réforme Parcours SUP : « le tri social pour toutes les formations de l'enseignement supérieur »

La procédure de sélection étendue à l'ensemble des formations post-baccalauréat est inacceptable pour le SNES-FSU comme pour l'ensemble de syndicats nationaux de la FSU concernés par ce sujet. La FSU a fait savoir sa désapprobation lors du Conseil supérieur de l'Éducation en faisant voter majoritairement contre le projet d'orientation porté par le ministère alors que le MEDEF, la CFDT, l'UNSA et le SNALC ont voté pour. Depuis, le ministère a publié les « attendus » en licence, nouvel outil de sélection pour toutes les formations post baccalauréat et **joli mot qui cache mal l'intention d'instaurer une sélection à l'entrée, visant en particulier à empêcher les jeunes de classes populaires de poursuivre des études ailleurs que là où on veut les envoyer.** Ces attendus sanctionnent les bacheliers littéraires et ceux des séries technologiques qui sont exclus des formations qui correspondent à leurs spécialités par "manque de culture scientifique". Le SNES FSU demande le retrait de projet de loi sur l'entrée dans l'enseignement supérieur et le maintien du diplôme du baccalauréat comme premier grade universitaire ouvrant droit à tous les bacheliers à s'inscrire dans n'importe quelle licence de leur choix. **Il appelle tous les professeurs principaux des classes de termi-**

nales à refuser la sélection sociale à l'entrée du supérieur en formulant les avis très favorables à toutes les demandes de licences faites par les élèves et présentées au conseil de classe du second trimestre.



Projet de réforme du baccalauréat et du lycée :

le ministère a ouvert des consultations, visant la mise en place d'un « nouveau » baccalauréat pour la session 2021, avec réforme inévitable du lycée dès la rentrée prochaine, en particulier pour l'offre de formation concernant les élèves entrant en classes de seconde. « Muscler le baccalauréat »... c'est par cette formule obscure que le ministre a annoncé son projet de réformer cet examen qui, pour lui, n'est qu'un tremplin, et non pas une porte d'entrée, vers l'enseignement supérieur pour les séries générales et technologiques avec « des épreuves terminales recentrées sur quatre disciplines » et, pour les autres, « une place accrue pour le contrôle continu ». Cette volonté de réforme de l'épreuve du baccalauréat est très inquiétante, venant d'un gouvernement qui ne fait plus de l'Éducation nationale un ministère prioritaire et dans un contexte où Bercy réclame de fortes suppressions d'emplois publics durant le quinquennat. Actuellement, la mission Mathiot travaille à la production d'un rapport dans lequel les horaires des lycéens seraient revus à la baisse (27 heures hebdomadaires maximum), semestrialisés et articulés en parcours individualisés. Pouvant à très court terme faire disparaître l'ensemble des enseignements facultatifs et réduire drastique-

ment le nombre de baccalauréats (permettant ainsi un très mauvais alignement sur un « cadre » européen qui ne reconnaît pas les baccalauréats technologiques) finissant ainsi un travail de « simplification » portés par les gouvernements depuis 1984, cette réforme empreinte d'une forte volonté de contrôle continu local remplaçant les épreuves nationales, anonymes et terminales ouvre la porte à une territorialisation du diplôme, actuellement premier grade universitaire ouvrant droit à une inscription en L1 dans n'importe quelle université française. **Le but étant de le transformer en diplôme maison dans un contexte de mise en concurrence des lycées entre eux pour mieux « vendre » leur diplôme auprès des universités dans le cadre de réseaux des lycées et du cycle bac -3 – bac +3 dont on commence à mieux comprendre aujourd'hui pourquoi il a été mis en place sous le quinquennat précédent et soutenu par certaines organisations syndicales dites réformistes.** Les logiques d'un baccalauréat modulaire, outil de tri social construit sur la connaissance préalable des réseaux, des attendus des différents parcours du supérieur par les élèves et leur famille marquent la volonté d'un retour à un diplôme pour une minorité générationnelle, permettant ainsi la reproduction de l'élitisme social.

Le SNES FSU défend un autre projet pour le baccalauréat et une organisation du lycée en série générales et technologiques permettant la réussite de tous les élèves.

Hervé FUMEL



ÉLECTIONS INTERNES SNES : CA DU S3, BUREAUX DES S2, RETRAITÉS

VOTE DU MERCREDI 17 JANVIER AU VENDREDI 2 FÉVRIER 2018

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Conformément au règlement intérieur du S3 de Montpellier et aux règlements intérieurs des quatre S2 de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales, les élections pour le renouvellement de la CA académique, des bureaux départementaux et du secrétariat des retraités auront lieu **du mercredi 17 janvier au vendredi 2 février 2018**.

Les secrétaires départementaux (ou leur représentant) ainsi que les représentants académiques des retraités, sont membres de droit de la CA, avec voix délibérative.

Sont électeurs : tous les syndiqués à jour de leur cotisation au moment du vote.

Le vote est recueilli par consultation individuelle des syndiqués, dans le cadre du S1. La liste des électeurs du S1 est établie sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1.

Le vote est émis sous double enveloppe cachetée, à l'aide du bulletin de vote ci-dessous, avec émargement obligatoire de l'enveloppe extérieure et de la liste d'émargement.

Chaque S1 reçoit une liste d'émargement et un procès-verbal de dépouillement. **Le dépouillement a lieu dans chaque établissement sous la responsabilité de la section, dès la clôture du vote.**

Le proces-verbal de dépouillement et la liste d'émargement sont impérativement expédiés au S3 par la poste, dès le dépouillement. **Attention : le PV de dépouillement doit être accompagné de la liste d'émargement sous peine d'annulation des votes de l'établissement.**

Cas particuliers

- Les syndiqués exerçant au moment du vote dans un établissement différent de celui où ils ont payé leur cotisation (TZR rattachés, etc...) votent **dans le S1 où ils exercent** après inscription sur la liste électorale par le secrétaire du S1 qui procède aux contrôles nécessaires auprès du S1 d'origine et du S3.
 - Les syndiqués **retraités et isolés votent par correspondance** : bulletin de vote à découper, à mettre dans une enveloppe sans mention et cachetée, cette dernière étant insérée dans une 2^e enveloppe comportant au verso le nom de l'expéditeur et sa signature, et au recto en haut à gauche, la mention « **élection CA retraité (ou isolé)** », et à **poster au plus tard le 2 février 2018 à l'adresse du SNES** : Enclos des Lys B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier.
- Tous les isolés, pour l'élection du bureau du S2, choisissent une liste dans la colonne du département de leur résidence.
- **Seuls les retraités votent dans le cadre 3.**



BULLETIN DE VOTE

Les élections académiques (vote 1) et départementales (vote 2) ont lieu en même temps que les votes sur le rapport d'activité national et le rapport financier national (vote 4 ; documents envoyés à chaque syndiqué avec l'US 775 du 23/12/2017). Le vote 3 ne concerne que les retraités-es.

Utilisez le bulletin de vote ci-dessous qui contient la totalité des votes. Les syndiqué-es exerçant en établissement au moment du vote votent dans leur établissement. Les retraité-es et isolé-es votent par correspondance. (cf. ci-dessous).

VOTE N° 1 : C.A. ACADÉMIQUE (S3)			
ENTOURER LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION et sans tendances	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	
		Florence DENJEAN-DAGA Hervé FUMEL Bertrand HUMEAU	Dominique BLANCH Philippe GONZALEZ Laurence PILLOY

VOTE N° 2 : BUREAUX DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES (S2)			
ENTOURER LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION
AUDE	(Liste U&A et sans tendances) Delphine BEN YOUSSEF Myriam VIALANEIX	Dominique BLANCH Emilie DEFOLIE	Youri LE JANNOU Marie Line NOVELLO
GARD	(Liste U&A et sans tendances) Marie LEGAL Claire AZNAR		
HÉRAULT	(Liste U&A et sans tendances) Stéphane AUDEBEAU Diane TRONEL-PEYROZ	Jean PILLOY Hélène KINACH	
PYR. ORIENT.	Géraldine MORALES Isabel SANCHEZ		

VOTE N° 3 : CONCERNE UNIQUEMENT LES RETRAITÉS			
ENTOURER LA CASE CHOISIE	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION
		Jean-Yves BARBIER Joël BEGOU	Catherine GOSSEZ Bernard CANAL

VOTE N° 4 VOTES NATIONAUX	
COCHER LES CASES CHOISIES	
RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL	
POUR <input type="checkbox"/>	
CONTRE <input type="checkbox"/>	
ABSTENTION <input type="checkbox"/>	
RAPPORT FINANCIER NATIONAL	
POUR <input type="checkbox"/>	
CONTRE <input type="checkbox"/>	
ABSTENTION <input type="checkbox"/>	

UNITÉ ET ACTION

POUR UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE,
DE LUTTES ET DE PROPOSITIONS.

POUR UN SNES OFFENSIF QUI UNIT NOS PROFESSIONS
AUTOUR D'UNE VÉRITABLE DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION !



La situation économique et sociale de notre pays ne cesse de se dégrader : chômage, pauvreté, inégalités, précarité continuent de faire des ravages. Face au malaise qui secoue la société et nos professions, les gouvernements restent sourds aux attentes des citoyens, maintiennent un cap austéritaire en imposant des réformes qui dégradent encore la situation, exaspèrent le peuple, mettent à mal les services publics, les métiers et les missions de la Fonction Publique...

Subir encore et toujours ?

Face aux enjeux, que dire de cette « nouvelle gouvernance » qui, depuis 8 mois maintenant, met à mal notre modèle social de façon résolue et autoritaire en instaurant des mesures fiscales profitant aux plus riches, une hausse programmée de la CSG, la diminution des moyens au service du logement social ? De tels choix montrent, s'il en était besoin, les orientations libérales de ce nouveau gouvernement.

Après la flexibilisation du droit du travail, il entend s'attaquer à des réformes structurelles et mettre à mal les solidarités : assurance maladie, retraites, accès à l'École pour tous les jeunes... Ainsi le budget 2018 se caractérise par la diminution du volet « dépense publique » qui va grandement af-

fecter nos services publics en validant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Notre devoir est de faire bouger les lignes...

Dans un tel contexte de crise sociale grave et de précarité accrue, comment l'inflation de discours aux relents poujadistes et la montée des intolérances ne pourraient-elles pas faire « bon chemin » ? Pourtant, d'autres choix existent et sont possibles en se battant sur tous les fronts dans nos professions. À travers Unité & Action, dans le SNES et dans la FSU, nous restons plus que jamais force de propositions alternatives, porteuses de valeurs de solidarité et de fraternité.

Par exemple, depuis 2016, dans le second degré, nous dénonçons sans relâche les frais d'une gestion purement comptable et scandaleuse des « flux d'élèves », mise en place à travers la réforme du collègue, et maintenant le « plan Étudiants » et la réforme annoncée du Bac. Ces contre-réformes sélectionnent sans le dire les élèves, renoncent à l'éducabilité de tous et organisent le tri social !

Mais face à ces volontés gouvernementales qui visent, dans la même logique, à transformer les enseignants que nous sommes en simples exécutants, le SNES impulse sans cesse dans tous les établissements des espaces d'information et d'échanges, en alliant riposte et propositions, en étant force de rassemblement, d'unité et d'action.

Se battre ensemble sur tous les fronts !

De nombreux dossiers restent d'actualité : augmentation significative de nos salaires et de nos pensions pour rattraper les pertes subies depuis des années, revalorisation de nos missions et de nos carrières pour rendre attractifs nos métiers et juguler la crise de recrutement persistante, remise en cause de l'autonomie et du mode de gouvernance libérale et autoritaire des établissements, amélioration des conditions de travail au quotidien en diminuant les effectifs des classes...

Pour faire face à de tels enjeux, le rapport de force ne peut pas être décrété mais il doit être réfléchi, construit, partagé et porté par l'ensemble de notre profession afin qu'ensemble nous puissions peser sur les choix politiques à venir.

C'est encore et toujours cet esprit d'unité combative et constructive qui nous guide dans Unité & Action, afin que soient partagées par le plus grand nombre les propositions d'alternatives que nous portons, au SNES et à la FSU, pour l'École, la Fonction Publique et les services publics.

Rassembler la profession pour créer les rapports de force indispensables et imposer d'autres choix, c'est la voie que vous propose Unité & Action.

Florence DENJEAN-DAGA
Hervé FUMEL
Bertrand HUMEAU
Thierry JOUVE
Raymond LABORIE
Arnaud ROUSSEL

UNITÉ ET ACTION

CA du S3

(Liste UA et sans tendances)

Florence DENJEAN-DAGA Lycée Dhuoda - Nîmes
 Hervé FUMEL Lycée Chaptal - Mende
 Bertrand HUMEAU Lycée Dhuoda - Nîmes
 Thierry JOUVE Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Raymond LABORIE Lycée Jean Monnet - Montpellier
 Arnaud ROUSSEL Collège Marie Curie - Pignan
 Elsa BERNARDY Lycée Feuillade - Lunel
 Frédérique OREFICI Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Claire POUS Lycée Loubatières - Agde
 Monique GAY Retraitée - Montpellier
 Cyril GARCIA Lycée Feuillade - Lunel
 Magali VINCENT Lycée Victor Hugo - Lunel
 Carol CIAMPI Collège Paul Valéry - Roquemaure
 Philippe PLATRIEZ Collège Maffre-Beaugé - Paulhan
 Dominique GARRIDO CIO Montpellier Est - Montpellier
 Stéphane AUDEBEAU Lycée Joliot-Curie - Sète
 Guillaume REX Collège Jean Perrin - Béziers
 Mireille GUIBERT Lycée Pompidou - Castelnaud-le-Lez
 Marc MOLINER Lycée Jean Lurçat - Perpignan
 Sarah LETOUZEY-FABERON Lycée Anthonioz de Gaulle - Milhau
 Jean JOURNET Retraité - Villeneuve-lès-Maguelone
 Carole NEJJARI-CURNIER Lycée Joseph Vallot - Lodève
 Marie LEGAL Collège Lou Redounet - Uzès
 Vincent BOETTCHER Collège Lucie Aubrac - Béziers
 Diane TRONEL-PEYROZ Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Maya AMER MOUSSA Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Stéphane AMOUROUX Lycée Peytavin - Mende
 Melanie AZAIS Collège Bourillon - Mende
 Claire AZNAR Collège Le Bosquet - Bagnols sur Cèze
 Jean-Paul BAREIL Collège Jean Macé - Perpignan
 Delphine BEN YOUSSEF Lycée Jules Fil - Carcassonne
 Emmanuel BOIS Lycée Daudet - Nîmes
 Claire BORDE Collège Varsovie - Carcassonne
 Philippe BOUMAZA Collège Marcel Pagnol - Perpignan
 Nathalie BOUSCARAT Lycée J. Prévert - Saint Christol lez Alès
 Romain BRISSAC Collège - Lédignan
 Marie-Laure CONSEIL-NEVEU (*non titulaire*)
 Collège Lo Trentanel - Gignac
 Laura COSTE (*TZR*) Lycée Albert Camus - Nîmes
 Bernard DUFFOURG Retraité - Montpellier
 Amelle El GHORFI Collège Victor Hugo - Sète
 Fanny FROMENTAL Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Charlotte GEHIN (*TZR*) Internat de la réussite - Montpellier
 Gérard GIRONELL Lycée Arago - Perpignan
 Clemence GOURET Collège Pierre Delmas - Sainte Énimie
 Cécile HERNANDEZ Lycée Camus - Nîmes
 Ghislaine LÉVY CIO Montpellier Celleneuve - Montpellier
 Catherine KAWA Collège Pic St Loup - St Clément de Rivière
 Philippe LACOMBRADE Lycée Mermoz - Montpellier
 Sébastien LATOUR Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon
 Delphine LECUREUIL Lycée Jules Guesde - Montpellier
 Clemence LHOMME Collège Paul Valéry - Sète
 Beatrice LORENZI Collège Via Domitia - Manduel
 Maguelone MARC Collège Jules Ferry - Montagnac
 Géraldine MORALES Lycée Charles Renouvier - Prades
 Souad OAMAR Collège Joffre - Montpellier
 Guillaume PALANCHON Collège Joffre - Rivesaltes
 Sandrine PERNIN (*stagiaire*) Collège Frederic Mistral - Pérols
 Sandrine RIVES DI GIUSTO Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary
 Isabel SANCHEZ Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon
 Thomas SANTUCCI Collège Les Oliviers - Nîmes
 Françoise SUREDA Lycée Christian Bourquin - Argelès
 Hélène TALAGRAND Collège Henri Rouvière - Le Bleymard
 Tiffany THELLIER Collège Jean Bène - Pézenas
 Florence THIÉBAUT Lycée Daudet - Nîmes
 Boris THUBERT Lycée Hemingway - Nîmes
 Myriam VIALANEIX Lycée Jules Fil - Carcassonne

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

(Liste UA et sans tendances)

Delphine BEN YOUSSEF Lycée Jules Fil - Carcassonne
 Myriam VIALANEIX Lycée Jules Fil - Carcassonne
 Hélène MAILLOT Collège Les Fontanilles - Castelnaudary
 Claire BORDE Collège Varsovie - Carcassonne
 Magalie NAPPEZ Collège Emile Alain - Carcassonne
 Patrick BORDE Collège Jean-Baptiste Bieules - Couiza
 Sandrine RIVES DI GIUSTO Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary

BUREAU DU S2 DU GARD

(Liste UA et sans tendances)

Marie LEGAL Collège Lou Redounet - Uzès
 Claire AZNAR Collège Le Bosquet - Bagnols sur Cèze
 Jérôme AMICEL Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Béatrice LORENZI Collège Via Domitia-Manduel
 Isabelle BOZA Collège du Mont-Duplan - Nîmes
 Emmanuel BOIS Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
 Romain BRISSAC Collège - Lédignan
 Cécile HERNANDEZ Lycée Albert Camus - Nîmes
 Mohammed HAMMANI Lycée Albert Einstein - Bagnols
 Florence THIÉBAUT Lycée Alphonse Daudet - Nîmes
 Maya AMER MOUSSA Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Anna FERRIER Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Michel GRAND Lycée Gaston Darbour - Nîmes
 Laurence GAUTIER Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Thomas SANTUCCI Collège Les Oliviers - Nîmes
 Annouck LALOYAUX Collège La Gardonnenque - Brignon
 Marine MARC Collège Eugène Vigne - Beaucaire
 Thierry JOUVE Collège F. Desmons - St Génies de Malgoirès
 Nathalie BOUSCARAT Lycée J. Prévert - Saint Christol lez Alès
 Thierry LOUIS Lycée Philippe Lamour - Nîmes
 Boris THUBERT Lycée Ernest Hemingway - Nîmes
 Florence DENJEAN-DAGA Lycée Dhuoda - Nîmes
 Carol CIAMPI Collège Paul Valéry - Roquemaure
 Bertrand HUMEAU Lycée Dhuoda-Nîmes

BUREAU DU S2 DE L'HÉRAULT

(Liste UA et sans tendances)

Stéphane AUDEBEAU Lycée Joliot-Curie - Sète
 Diane TRONEL-PEYROZ Collège Philippe Lamour - La Grande Motte
 Stéphane MONTAZEAUD Collège Georges Brassens - Lattes
 Elsa BERNARDY Lycée Louis Feuillade - Lunel
 Arnaud ROUSSEL Collège Marie Curie - Pignan
 Maguelone MARC Collège Jules Ferry - Montagnac
 Julien LANDAIS Collège François Rabelais - Montpellier
 Guillaume REX Collège Jean Perrin - Béziers
 Carole NEJJARI-CURNIER Lycée Joseph Vallot - Lodeve
 Cyril GARCIA Lycée Louis Feuillade - Lunel
 Noémie ARCELIN Collège du Jaur - Saint Pons de Thomières
 Éric MEJEAN Collège La Dullague - Béziers
 Delphine LECUREUIL Lycée J. Guesde - Montpellier
 Didier LECHABLE Collège de la petite Camargue - Lansargues
 Amalia MAILLARD Collège Lo Trentanel - Gignac
 Philippe ESCOFFIER Collège - Le Crès
 Christophe BENOIT Lycée Henri IV - Béziers
 Denis FÉSTOR Collège Simone Veil - Montpellier
 Saad BELLAJ Collège Simone de Beauvoir - Frontignan
 Valérie ESTARAGUE Collège Dardé - Lodève
 Sébastien RIBERPREY Collège Krafft - Béziers
 Sébastien GROSJEAN Lycée Loubatières - Agde

BUREAU DU S2 DES PYRÉNÉES ORIENTALES

Géraldine MORALES Lycée Ch. Renouvier - Prades
 Isabel SANCHEZ Lycée R. Luxemburg - Canet en Roussillon
 Guillaume PALANCHON Collège Joffre - Rivesaltes
 Marc MOLINER Lycée Jean Lurçat - Perpignan
 Françoise SUREDA Lycée Bourquin - Argelès-sur-Mer
 Gérard GIRONELL Lycée Arago - Perpignan
 Sébastien LATOUR Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon
 Emilia SANCHEZ Collège Madame de Sévigné - Perpignan
 Jean-Paul BAREIL Collège Jean Macé - Perpignan
 Caroline DELCOR-FOURNIER Lycée Déodat de Séverac - Céret
 Anne-Marie DELCAMP Retraitée - Perpignan

ÉCOLE ÉMANCIPÉE



Dans les collèges, l'assouplissement des règles et la mise au placard des EPI masquent mal une réalité qui crève les yeux : classes bourrées, moyens revus à la baisse et renvoi au local qui laisse chaque établissement aux prises avec des petits chefs plus ou moins compréhensifs. Le grand bricolage (DNB, mesure « devoirs faits » ...) de la soi-disant autonomie des établissements n'est rien d'autre que la gestion de la pénurie. **Le retour à des horaires et à des seuils de dédoublement nationaux est indispensable.**

Au lycée, c'est la Cour des Comptes qui va bientôt, si nous ne nous en mêlons pas, donner le la. **Il s'agit d'annualiser notre temps de travail.** La majorité Unité et Action, qui nous a expliqué que le décret de 2014 allait graver dans le marbre notre statut dérogatoire au statut général de la fonction publique d'État, a quelques soucis à se faire. Cette réforme des lycées que la droite n'avait pas réussi à faire passer entièrement nous est réservée en pire. Modularité, parcours personnalisés, semestrialisation, baisse drastique du nombre d'heures d'enseignement, tout y est. D'ailleurs, cette casse méticuleuse de l'enseignement public est déjà anticipée par la baisse de 20% du nombre de postes aux concours. Qui fera bientôt cours à nos élèves ? Des précaires, payés au lance-pierres. **Macron tient ses promesses, même celles de Sarkozy !**

Le gouvernement veut instaurer la sélection dans les universités et détruire le bac en tant qu'examen national anonyme, pre-

mier grade universitaire. Si on ne stoppe pas cela très vite, les professeurs de terminales vont être sommés d'expliquer à leurs élèves qu'ils ne sont pas faits pour la fac. Finie l'éducation émancipatrice, oublié le savoir qui libère et place à la résignation sociale ! Macron l'a dit clairement, il va falloir expliquer aux jeunes qu'ils ne pourront pas tous faire des études. Et que dire du mépris dans lequel sont tenus les PSYEN (ex COP) ? **Ce sont les enfants des pauvres et des milieux populaires qui seraient les principales victimes de ces mesures :** moins d'heures de cours, plus de sélection et pas un sou pour faire des études dans une boîte privée payante.

Nous pensons, conformément aux mandats de la FSU, que **tout jeune est éducatible** et que la scolarisation doit être rendue obligatoire jusqu'à 18 ans. **Il faut penser un lycée unique et polyvalent pour toute une classe d'âge.** Cet objectif paraît certes ambitieux, débattons-en. **N'acceptons pas d'accompagner les élèves au renoncement et ne nous résignons pas au rôle de tri social que joue déjà trop souvent l'École.**

En matière de rémunération, on ajourne les déjà bien maigres acquis salariaux du PPCR. En revanche, on garde le « rendez-vous de carrière ». Ça, c'est bien, c'est moderne ! **Le New Management Public est « en marche » avec son cortège de pression, de tension, de répression...** Le pouvoir des chefs d'établissement imposant un formatage des pratiques, la destruction des équipes de travail et la bagarre entre les

disciplines, qui existent déjà, risquent fort d'empirer.

L'individualisation du salaire mise en ligne de mire par les libéraux de tout poil est la fin de notre statut et de nos libertés. **Nous revendiquons au contraire une grille de salaire déconnectée de la mesure de notre valeur professionnelle pour tous et une augmentation salariale uniforme en points d'indice** qui réduirait les écarts, puisque non proportionnelle.

Les militantEs et sympathisantEs de l'École Émancipée qui se présentent à vos suffrages n'ont pas de solution clés en mains. Ils mesurent l'âpreté du travail syndical pour y participer chaque jour dans les établissements et les instances du SNES et de la FSU. Ils proposent une alternative simple : affronter l'actuelle majorité politique.

À force de ne pas vouloir chagriner la fraction « Macron compatible » des salles de profs, la direction du SNES finit par être inaudible. L'enjeu est de remobiliser la majorité progressiste de nos collègues et d'annoncer clairement la couleur. Pour un syndicalisme de transformation sociale, le SNES ne doit pas accompagner les « réformes », mais les combattre.

Contacts :

Dominique Blanch,
dominiqueblanch@free.fr ou
Laurence Pilloy,
laurence.pilloy@orange.fr

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CA du S3

Dominique BLANCH	Lycée Louise Michel - Narbonne
Philippe GONZALES	Lycée Picasso - Perpignan
Laurence PILLOY	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurent WAGENER	Lycée Docteur Lacroix - Narbonne
Bastien MARCHINA	Collège Louis Cahuzac - Quarante
William VEY	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Hélène KINACH	Lycée Mermoz - Montpellier
Jean PILLOY	Lycée Joffre - Montpellier
Jacques COSTE	Collège Les Mailheuls - Coursan
Delphine PETIT	Collège Frédéric Mistral - Pérols
Brice DELPY	Lycée Jules Guesde - Montpellier
Agnès CACCIOLATI	Collège Cité - Narbonne
Catherine THOMAS	Lycée Mermoz - Montpellier
Emilie DEFOLIE	Collège J. Anglade - Lézignan Corbières
Pascale BRIDAÏ	Lycée Mermoz - Montpellier
Thérèse DINAR BAKIOUI	Collège Rosa Parks Lézignan - Corbières
Marie CILIA	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurence PETER-NORTH	Lycée Joffre - Montpellier
David HERMET	Lycée Clemenceau - Montpellier
Bruno GARDE	Collège La Nadière - Port La Nouvelle
Jean-François HUE	Lycée Louise Michel - Narbonne
Carole CALMELS	Lycée Mermoz - Montpellier
Catherine GARABEDIAN	Collège F. Villon - Saint Gély Du Fesc
Florent JOUINES	Lycée Louise Michel - Narbonne
Jean-François DARRACQ	Collège Clemenceau - Montpellier
Gilles BERTELLI	Lycée Louise Michel - Narbonne
Carmen BORRIGLIONE	Collège Les Mailheuls - Coursan
Francis SCHROEDER	Retraité
Antoine RABADAN	Retraité
Joël PHILIPPE	Retraité
Colette MOLLEX	Retraîtée
Bernard CANAL	Retraité
Catherine GOSSEZ	Retraîtée

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

Dominique BLANCH	Lycée Louise Michel - Narbonne
Emilie DEFOLIE	Collège J. Anglade - Lézignan Corbières
Laurent WAGENER	Lycée Docteur Lacroix - Narbonne
Jacques COSTE	Collège les Mailheuls - Coursan
Agnès CACCIOLATI	Collège Cité - Narbonne
Bruno GARDE	Collège La Nadière - Port la Nouvelle
Gilles BERTELLI	Lycée Louise Michel - Narbonne

BUREAU DU S2 DE L'HÉRAULT

Jean PILLOY	Lycée Joffre - Montpellier
Hélène KINACH	Lycée Mermoz - Montpellier
William VEY	Lycée Jean Monnet - Montpellier
Bastien MARCHINA	Collège Louis Cahuzac - Quarante
Delphine PETIT	Collège Frédéric Mistral - Pérols
Pascale BRIDAÏ	Lycée Mermoz - Montpellier
Brice DELPY	Lycée Jules Guesde - Montpellier
David HERMET	Lycée Clemenceau - Montpellier
Marie CILIA	Lycée Mermoz - Montpellier
Catherine GARABEDIAN	Collège F. Villon - Saint Gély Du Fesc
Catherine THOMAS	Lycée Mermoz - Montpellier
Jean-François DARRACQ	Collège Clemenceau - Montpellier
Laurence PILLOY	Lycée Mermoz - Montpellier
Laurence PETER-NORTH	Lycée Joffre - Montpellier
Carole CALMELS	Lycée Mermoz - Montpellier
Joël PHILIPPE	Retraité
Bernard CANAL	Retraité
Catherine GOSSEZ	Retraîtée
Colette MOLLEX	Retraîtée
Antoine RABADAN	Retraité

ÉMANCIPATION (AUDE)

Pour un SNES combatif et démocratique

Nous sommes devant un gouvernement qui veut en finir avec le syndicalisme de combat, et notamment avec ce que défendent historiquement le SNES et la FSU.

En vrac : destruction du Code du travail, suppression des contrats aidés, étranglement de la Sécurité sociale, liquidation du système de retraite par répartition, inscription de mesures de l'état d'urgence dans le droit commun, intensification de la traque des sans-papiers, répression policière...

et dans l'Éducation : casse du statut, suppressions de postes, avec l'augmentation de la précarité comme levier, hausse constante de la charge de travail, blocage des salaires, forte réduction des droits syndicaux, destruction du Bac, passage au lycée modulaire, instauration de la sélection à l'entrée de l'Université ...

C'est une véritable contre-révolution libérale dont nous subissons les effets en tant que salarié.es, fonctionnaires, enseignant.es.

Il est urgent d'adopter enfin une orientation, une stratégie et des pratiques permettant de stopper Macron.

Nous, militant.es d'Émancipation, une des tendances du SNES et de la FSU, sommes présent.es sur le terrain, dans les sections d'établissement comme dans les instances ; nous participons activement à la vie du SNES, où nous intervenons avec notre vision du syndicalisme, pour défendre les personnels et porter une perspective de rupture, dans l'école et dans la société.

Nous revendiquons :

- le retour aux garanties statutaires et la baisse du temps de service.
 - la fin du blocage et des augmentations uniformes des salaires.
 - le retrait des réformes ministérielles, notamment celles des collèges, de l'évaluation des personnels et de la formation initiale.
 - l'abandon immédiat de la réforme du Bac et du projet de lycée modulaire, le retrait du projet de loi sur la sélection à l'entrée de l'Université (loi Vidal).
 - le recrutement effectif du personnel titulaire nécessaire dans toutes les disciplines.
 - la titularisation immédiate, sans conditions de concours ni de nationalité, des précaires, l'arrêt du recrutement des hors-statut.
 - la réaffirmation de la laïcité, indispensable pour assurer l'égalité du droit à l'éducation.
- Ceci passe notamment par la défense intransigeante

de la loi de 1905, la fin des subventions publiques à l'enseignement privé et aux religions, la lutte contre le créationnisme et tous les intégrismes.

Ceci passe aussi par une école vraiment égalitaire et démocratique, donnant à tous les jeunes accès à une culture large et critique, dans un même lieu de scolarisation, à un rythme adapté, dans un cadre national (horaires, contenus, diplômes, des effectifs ne dépassant pas 25 élèves par classe, avec dédoublement, suivi et aide aux élèves).

Nous défendons d'autres pratiques syndicales, des actions choisies pour leur efficacité dans un contexte donné : pratiques de désobéissance civile, action de refus ou de boycott, d'occupation d'établissements, blocage du système (par exemple grève à la rentrée...), et refusons la mise en avant du « dialogue social » si cher au MEDEF !

Toutes les formes d'actions peuvent être efficaces selon la situation, mais la grève reste fondamentale, notamment la grève reconductible. Les journées d'action dispersées non seulement sont inefficaces mais démoralisent les collègues car elles débouchent sur la démobilitation.

Nous refusons enfin un syndicalisme d'appareil avec décharges syndicales complètes, dirigeant.es inamovibles et coopté.es.

Dans un cadre plus large, nous soutenons les luttes contre toutes les oppressions, pour les droits des femmes, nous nous opposons à toutes les mesures liberticides et aux répressions qui en découlent, en particulier la répression syndicale. Nous défendons les enfants de sans papiers et sommes solidaires de celles et ceux qui soutiennent les migrant.es.

Ce syndicalisme est indispensable mais il ne se construira pas sans vous : nous vous appelons à y participer, en commençant par voter et faire voter pour Émancipation et en faisant connaître notre orientation, afin qu'elle soit défendue dans les instances du SNES, comme sur le terrain.

ÉMANCIPATION

BUREAU DU S2 DE L'AUDE

Youri LE JANNOU	Lycée J. Ruffié LIMOUX
Marie Line NOVELLO	Collège Saint-Exupéry BRAM
Hélène JOUANNY	Lycée P. Sabatier CARCASSONNE
Jean-Marie ESCAMEZ	Lycée J. Ruffié LIMOUX
Jean-Luc BLANCHARD	Lycée J. Fil CARCASSONNE
Christine PINET	Lycée J. Ruffié LIMOUX
Rosine CHARLUT	Retraitée CARCASSONNE

SYNDICALISATION

LES BONNES RÉOLUTION DE 2018 !

À la lecture de ces lignes, vous venez de vous rendre compte que vous n'aviez pas encore réglé votre cotisation au SNES-FSU pour 2017-2018 ; pas de panique ! Il est encore temps de le faire, l'année scolaire étant loin d'être terminée.

Si vous aviez réglé votre cotisation l'an passé avant le 31/12/16, vous pouvez encore bénéficier de la réduction d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (ou du crédit d'impôt du même taux, si vous n'êtes pas imposable), si vous nous retournez votre cotisation en janvier ; votre cotisation sera enregistrée au 31/12/17.

Les prélèvements se font à présent en 6 fois (joignez un RIB et remplissez l'autorisation de prélèvement si vous utilisez ce moyen de paiement pour la première fois). Vous pouvez également régler votre cotisation en plusieurs chèques, ou encore directement en ligne (mais le paiement ne pourra pas être daté du 31/12 : nous contacter si tel est votre souhait)

Si vous aviez réglé votre adhésion entre janvier et juin 2017, vous pouvez dès à présent renouveler votre cotisation en nous la faisant parvenir, soit directement, soit par l'intermédiaire du responsable ou du trésorier de votre établissement.

Enfin, si vous n'étiez pas encore adhérent ou si vous n'étiez plus adhérent, vous êtes toujours le-la bienvenu-e au SNES, 1^{er} syndicat de la profession, défenseur du collectif et des situations individuelles des collègues.

Par ailleurs, il vous faut être à jour de votre cotisation pour pouvoir participer aux élections internes du SNES, qui se dérouleront ce mois-ci.

Arnaud ROUSSEL

ÉLECTIONS PSY-EN

LARGE VICTOIRE DE LA FSU !

Du 4 au 28 novembre avaient lieu les élections à la CAPN et aux CAPA des Psy-EN (Psychologues de l'Éducation Nationale). Un scrutin décalé des autres commissions paritaires - qui seront renouvelées fin 2018 -, pour faire suite à la fusion des corps des COPsy et des Psychologues scolaires du 1^{er} degré, opérée le 1^{er} septembre 2017. Les listes nationale et académiques étaient composées à égalité de candidat.es du SNES-FSU et du SNUipp-FSU (syndicat du 1^{er} degré de la FSU).

Les résultats sont sans appel : c'est partout une large victoire des listes FSU : 5 sièges sur 7 en CAPN, 3 sur 4 à la CAPA de Montpellier !

Félicitations à nos candidates qui ont fait une campagne exemplaire dans l'académie ! Et gageons que ces résultats, fruit d'un travail de terrain sans relâche et d'une expertise reconnue par la profession, s'étendent à l'ensemble des corps lors des élections professionnelles de fin 2018 !



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

COLLÈGES**DISPOSITIF "DEVOIRS FAITS"**

Le dispositif « devoirs faits » a été mis en place à la rentrée des vacances d'automne dans certains établissements. Au SNES-FSU nous considérons très intéressante l'idée que les élèves volontaires puissent effectuer leurs devoirs au collège. Pour autant, nous considérons que cette tâche doit être assurée par les personnels les mieux formés de l'établissement que sont les enseignants. Nous souhaitons de même que cette mission soit effectuée sur le temps de service hebdomadaire des enseignants volontaires.

Pour l'heure, et faute de moyens suffisants, il s'est souvent agi de rebaptiser des dispositifs existants, par exemple les aides aux devoirs qui effectuent épisodiquement les personnels de vie scolaire. Dans un premier temps, le rectorat a contraint les principaux à « récupérer » des heures de leur DGH pour les transformer en HSE. Pour nous cela n'est pas acceptable. Nous souhaitons qu'à l'avenir le « financement » de ce dispositif apparaisse clairement dans des DGH abondées en ce sens.

Lors du dernier CTA, Mme le Recteur nous a vanté l'émulation que provoque ce dispositif chez des milliers de personnels dans 80% des collèges ? Il paraît que pléthore de projets fleurissent partout... ce n'est pas le retour que nous avons au SNES !

Pour l'année 2018, on nous a informés de l'attribution de 71 000 HSE en janvier dont la répartition se fera en fonction des niveaux de difficultés scolaires que rencontrent les établissements mais aussi au regard de la qualité des projets proposés. Hormis l'absence totale de transparence sur le contenu de ces « projets », nous avons regretté que ce dispositif ait été mis en place dans une grande précipitation et que les moyens n'aient été donnés que bien trop tard.

Par ailleurs, un vade-mecum a été envoyé aux chefs d'établissements... À la lecture de cet « outil », on peut se poser des questions sur sa pertinence sinon à constater qu'il incite les collègues à fournir un travail supplémentaire extrêmement important pour « aider » l'intervenant qui aura la charge de ses élèves. Le SNES-FSU rappelle que ce vade-mecum n'a aucune valeur réglementaire !

Enfin, l'organisation de ce dispositif ainsi que toutes les conventions entre l'établissement et des associations doivent recevoir l'accord du conseil d'administration, après présentation en commission permanente.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème et surtout tenez-nous informés de la façon dont ce dispositif a été mis en place (ou non) dans votre collège.

Thierry JOUVE

FORMATION CONTINUE**REFONTE DU PLAN DE FORMATION : ENFIN !**

Un premier groupe de travail sur le Plan Académique de Formation a eu lieu le 13 décembre.

La DAFPEN affiche plusieurs objectifs pour le prochain plan de formation : une refonte de l'offre de formation, un suivi sur plusieurs années de la formation de chaque personnel et une évaluation de la qualité des formations délivrées.

Le SNES et la FSU ont soulevé un certain nombre de problèmes. Les dates de formation ne sont pas connues suffisamment à l'avance et la

propension à fixer le mercredi comme journée de formation pose problème à beaucoup de collègues. L'hybridation des formations (présentiel/distance) doit avoir pour corollaire une décharge prévue sur le temps de travail pour permettre la formation à distance. La possibilité pour un chef d'établissement de refuser un départ en formation n'est pas acceptable, comme le non remplacement des collègues entamant des formations longues comme pour le CAPPEI. Sur tous ces points, la DAFPEN s'engage à faire évoluer les pratiques.

STAGIAIRES**EMPLOIS DU TEMPS, IFF**

Le conseil d'École de l'ESPE a eu lieu le 6 décembre. Les stagiaires n'étaient représentés que par la FSU, les élus de l'UNSA étant absents. Les annonces concernant la diminution des postes au concours ont été abordées. La FSU a rappelé tout en dénonçant que la diminution portait sur toutes les disciplines : pour celles non « déficitaires », il s'agirait d'une baisse sèche du recrutement et pour celles déjà « déficitaires », le signal lancé aux étudiants ne permettrait pas de regonfler un vivier déjà très faible.

Les élus FSU ont ensuite abordé les questions d'emploi du temps des stagiaires avec le problème des vacances scolaires et universitaires qui ne coïncident pas et celui des horaires tardifs, au-delà de 18h. Le conseil a été attentif à nos demandes, seule voix discordante : la FDE, pour qui ces horaires ne poseraient pas problème si les stagiaires étaient tous nommés très près de Montpellier !

Nous avons par ailleurs demandé au rectorat quand débiterait le paiement de l'IFF (Indemnité Forfaire de Formation) dont le retard est inadmissible. Le rectorat pensait pouvoir être en mesure de le verser en décembre ou janvier. À suivre... Nous avons par ailleurs rappelé que le rectorat devait proposer aux stagiaires la possibilité d'opter pour les frais de déplacement, plus avantageux pour ceux les plus éloignés du centre de formation.

Florence DENJEAN-DAGA

Le SNES est revenu sur les contenus, parfois loin d'être à la hauteur des attentes des collègues, et a émis des premières pistes de réflexion. La DAFPEN semble ouverte à ce que nous fassions remonter les besoins des personnels. Une enquête a été envoyée par mail à tous les adhérents en décembre. Vous la retrouverez sur notre site. Prenez quelques minutes pour y répondre avant la mi-janvier pour que nous puissions faire valoir les demandes de nos adhérents.

Frédérique OREFICI

INTERVENTIONS AU RECTORAT MAIS QUE FAIT LE SNES ?

Cette année scolaire encore, comme les années précédentes, les membres du secteur emploi du SNES-FSU académique interviennent régulièrement au rectorat sur des situations dont les adhérents nous saisissent : l'un des commissaires paritaires académiques de l'équipe se rend sur place une fois par semaine et rencontre les interlocuteurs compétents. Le plus souvent ces interventions se font auprès des services de la DPE.

En septembre et octobre, nous sommes beaucoup intervenus auprès du bureau du remplacement pour régler des situations de collègues TZR (établissement de rattachement non respectés, affectations problématiques) ou de collègues contractuels (contrat non signés, avenants, acomptes). Certaines situations ont demandé cette année un suivi particulier et des interventions réitérées du

fait de la réorganisation de la DPE, certains d'entre vous ont d'ailleurs peut-être constaté que les gestionnaires qui suivaient leur dossier avaient changé courant novembre.

En effet, la DPE est passée d'une organisation par bassins géographiques à une organisation par disciplines: cela a généré un lourd transfert de dossiers dans lequel certaines situations sont restées en souffrance.

Si vous avez un doute sur un aspect de votre situation (affectation, carrière, traitement), des difficultés à trouver le bon interlocuteur ou à obtenir une réponse, pensez à nous solliciter !

Elsa BERNARDY
Magali VINCENT
Sarah LETOUZEY

MUTATIONS

MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE

Les groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes auront lieu fin janvier. Il est donc urgent, si vous participez à la phase inter-académique du mouvement, de faire parvenir votre fiche de suivi et une copie de vos vœux au SNES-FSU académique : seuls ces documents nous permettent de déceler des erreurs et de les faire rectifier par l'administration.

D'après la circulaire rectorale, les barèmes retenus seront affichés sur SIAM et consultables avant les groupes de travail, le 11 janvier. Si vous constatez une erreur, faites-nous parvenir une copie de la demande de correction que vous adresserez à la gestionnaire de votre discipline, elle nous permettra de faire acter la modification si besoin.

À l'issue de ces GT, les documents seront transmis aux commissaires paritaires nationaux qui siègent dans les commissions d'affectation pour un suivi des situations jusqu'à la fin de la phase interacadémique : ces affecta-

tions seront connues début mars de façon échelonnée après examen de chacune des disciplines.

Dates à retenir :

- affichage des barèmes retenus par l'administration sur SIAM: 11 janvier.
- groupe de travail "priorité handicap" pour les collègues qui ont déposé un dossier : 16 janvier.
- groupes de travail de vérification des vœux et barèmes : 22 janvier, pour les CPE ; 24 janvier pour les Psy-EN ; 25 janvier pour les certifiés et agrégés.

Elsa BERNARDY

CONGÉS DE FORMATION CIRCULAIRE EN DISCUSSION

Suite à l'épisode 2017, où l'administration avait modifié la circulaire académique (lettre de motivation à joindre au dossier de demande de CFP...) sans avoir préalablement réuni un groupe de travail pour faire le point sur ses propositions, et suite aux remarques des élus de la FSU (SNES, SNUEP, SNEP) dans les CAPA des différents corps, le groupe de travail réuni le 20 décembre 2017 à la demande du SNES a permis discuter du projet de circulaire de l'administration.

Le SNES est intervenu pour rappeler l'importance des équilibres du barème académique, entre le nombre de demandes antérieures non satisfaites, l'échelon détenu, le nombre d'admissibilités quand la demande concerne la préparation de l'agrégation.

L'administration et certaines organisations syndicales ont tenté, encore une fois, de rompre cet équilibre en introduisant des critères d'âge ou en limitant le nombre d'admissibilités retenues. Les élus FSU ont maintenu le cap de la défense de tous les collègues en pointant cependant le fait que l'attente moyenne d'obtention d'un congé de formation reste trop longue (5,5 demandes sur l'ensemble des corps concernés) ; en effet le nombre de congés accordés pour chaque corps reste largement insuffisant au regard des demandes et des besoins. Quant à la lettre de motivation, le groupe de travail a convenu, bien qu'elle reste une pièce constitutive du dossier de demande de CFP, qu'elle ne servirait pas au départage des collègues demandeurs.

Hervé FUMEL



AGENDA

MUTATIONS

- affichage des barèmes retenus par l'administration sur SIAM: 11 janvier.
- groupe de travail "priorité handicap" pour les collègues qui ont déposé un dossier : 16 janvier.
- groupes de travail de vérification des vœux et barèmes : 22 janvier, pour les CPE ; 24 janvier pour les Psy-EN ; 25 janvier pour les certifiés et agrégés.



AVANCEMENT "ACCELÉRÉ"

(passages du 6^e au 7^e
et du 8^e au 9^e échelons : cf. p 14)

- certifiés : CAPA le 23 janvier
- Psy-EN : CAPA le 24 janvier
- CPE : CAPA le 26 janvier
- agrégés : CAPN le 15 mars

CLASSE EXCEPTIONNELLE

(Campagne 2017)

- agrégés : GT (Groupe de Travail) le 24 janvier ; CAPA le 9 février ; CAPN les 19 et 20 mars
- certifiés : GT le 1^{er} février, CAPA le 15 février
- CPE et Psy-EN : GT le 30 janvier, CAPA le 7 février

TEMPS PARTIELS

La circulaire rectorale n'est toujours pas publiée. Consulter notre site.

DISPONIBILITÉS

La circulaire rectorale n'est toujours pas publiée. Consulter notre site.

CALR, CAELVE

Lors du CTA du 14 décembre, nous avons dénoncé l'absence de CAELVE (Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Étrangères) en 206-2017, et réitéré sa tenue rapide. Nous avons aussi demandé la tenue rapide d'un CALR (Conseil Académique des Langues Régionales).

STAGES SNES-FSU

- 23 janvier : stage départemental Hérault - "Préparation de rentrée/DGH" - Montpellier
- 25 janvier : stage départemental Gard - "Préparation de rentrée/DGH" - Nîmes
- 1^{er} février : stage départemental Aude - "Préparation de rentrée/DGH" - Lézignan
- 13 février : stage départemental PO - "Vie syndicale, carrière-évaluation, réformes" - Canet en Roussillon
- 15 février : stage académique - "Langues régionales" - Montpellier
- 15 février : stage académique - "Agrégés" - Montpellier
- 15 février : stage académique - "AED/AESH/CUI" - Narbonne

Attention : la demande de congé pour formation syndicale doit être adressée au rectorat 1 mois avant le stage. Voir notre site.

LA FORMATION SYNDICALE : UN DROIT INDIVIDUEL

LE DROIT EXISTE ; IL EST FAIT POUR ÊTRE UTILISÉ !

Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Règles générales

- Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément. Tous les stages de formation syndicale organisés par le SNES (ou la FSU) ouvrent droit à ce congé.
- Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- Le congé peut être utilisé pour plusieurs

sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.

- Pour obtenir un congé, il faut déposer l'imprimé rectoral spécifique (sur notre site) au secrétariat de son établissement au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

En cas de difficulté avec un chef d'établissement, prendre contact avec la section académique ou départementale du SNES-FSU, organisatrice du stage.



NOUVELLE ÉVALUATION DES PERSONNELS LE "RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE"

L'évaluation des personnels se fait désormais à travers trois « rendez-vous de carrière » prévus à des moments précis de la carrière. Le SNES-FSU, dans le cadre de la refonte des carrières, a défendu la déconnection totale entre évaluation et carrière. Le ministère a décidé de conserver un lien mais qui s'avère de peu d'influence sur l'avancement puisque **au niveau de la classe normale la différenciation est limitée à deux ans au plus.**

Sont concernés les collègues des 6^e et 8^e échelons qui seront l'année prochaine promouvables au 7^e ou au 9^e échelon (voir article sur l'avancement p. 14) et les collègues du 9^e échelon qui atteindront deux ans d'ancienneté lors de l'année scolaire 2018-2019.

La procédure est très précise et se fait par l'intermédiaire de la plateforme SIAE :

Vous recevrez un mail pour vous informer que les dates prévues pour le rendez-vous de carrière ont été saisies. **Le délai de un mois est impératif** entre l'information et des dates prévues. Vous aurez la possibilité de demander une modification du calen-

drier. Dans la très grande majorité des collègues, le rendez-vous de carrière est constitué d'une inspection et de deux entretiens séparés, l'un avec l'IPR et l'autre avec le chef d'établissement (pour les PsyEN, avec l'IEN-IO et le DCIO).

Vous pouvez le préparer en prenant connaissance des grilles d'évaluation et du document de référence qui figurent dans le guide de l'évaluation du ministère. **En aucun cas, on ne peut vous obliger à rendre ce dernier document ni avant ni pendant les entretiens.** Nous vous conseillons néanmoins de le remplir **pour vous** puisqu'il est le fil conducteur de l'entretien. Il est par ailleurs fondamental que la discussion avec l'IPR puisse porter sur le contenu de la séance observée et qu'avec le chef d'établissement il n'y ait pas de débordement sur les aspects par exemple didactiques de la discipline.

Une fois le rendez-vous de carrière terminé, vous recevrez via SIAE le compte-rendu de l'entretien où figurent les grilles de compétences renseignées ainsi que les observations

littérales de l'IPR et du CE (10 lignes chacune). Vous aurez à ce moment là **trois semaines** pour mentionner vos propres observations. Il est donc fortement conseillé de **noter le contenu des différents entretiens pour en garder la mémoire.**

L'évaluation finale, portée par le recteur pour les certifiés, CPE et PsyEN et par le ministre pour les agrégés, sera publiée sur SIAE dans les quinze premiers jours de la rentrée 2018 et s'ouvriront alors les délais de recours.

Cette année est importante pour que de bonnes habitudes soient prises dans le cadre des entretiens. Nous avons déjà été alertés sur certains contenus inappropriés. Il est donc primordial de **nous transmettre un compte-rendu de vos entretiens** si vous estimez que des thèmes abordés ou des discours tenus n'y ont pas leur place pour que nous puissions intervenir auprès du rectorat et faire respecter les règles.

Florence DENJEAN-DAGA

PPCR

INTOX, DÉSINTOX !

À la lecture de nombreuses publications syndicales récentes ou plus anciennes, une chose est sûre : le PPCR fait couler beaucoup d'encre !

Soyons honnêtes, le SNES et la FSU ne sont pas en reste, qui ont consacré de nombreux articles pour exposer les tenants et aboutissants de ce qu'il est reconnu d'appeler une revalorisation des salaires et des carrières. Et pour expliquer qu'en dépit d'une appréciation globalement positive sur l'ensemble du dispositif, le SNES et la FSU avaient pointé son insuffisance au regard de la baisse du pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires ces dernières années, et de la dévalorisation de nos carrières et de nos métiers.

Les premières mesures ont été mises en oeuvre en juillet 2016 (augmentation du point d'indice), puis en janvier 2017 (grilles revalorisées) et février 2017 (2^e augmentation du point d'indice). En septembre 2017, la nouvelle carrière a été instaurée.

À son arrivée au pouvoir, le gouvernement Macron a décidé de geler à nouveau la valeur du point d'indice, et de repousser d'un an la revalorisation de la grille prévue au 1^{er} janvier 2018 et la création d'un nouvel échelon de la hors-classe ; **preuve s'il en était besoin du budget nécessaire à ces mesures qui conduisent à des gains financiers pour tous, quoiqu'en disent ses détracteurs.**

Pour ce qui est des nouvelles modalités d'avancement et de la création de la classe exceptionnelle, nous assistons actuellement à un phénomène étonnant de la part de plusieurs organisations syndicales : d'un côté des écrits enflammés fustigeant l'"arnaque", le "scandale" du PPCR, et de l'autre, en groupe de travail préparatif à l'avancement ou à la classe exceptionnelle, une attention particulière à faire valoir les acquis de ces nouvelles modalités...

Un effet "élections professionnelles 2018" prématuré, ou une difficulté à reconnaître une erreur d'évaluation globale des mesures pour nos professions ? À vous de juger... sur pièces !

Bertrand HUMEAU

PPCR

LES NOUVELLES MODALITÉS D'AVANCEMENT D'ÉCHELON

La carrière a été restructurée et accélérée avec abolition du rythme le plus lent et fusion des rythmes au grand choix et choix, et passage automatique d'un échelon au suivant. Le rythme commun est dans tous les cas de figure au moins équivalent au choix à partir du 4^e échelon, voire équivalent au grand choix ou mieux notamment avec les réductions d'ancienneté.

L'avancement à rythme unique en classe normale, inscrit dans PPCR et qui est la norme pour les corps de catégorie A de la Fonction Publique de l'État, est enfin quasiment acquis. Seuls deux moments d'"accélération" induisent une différenciation mesurée d'un an chacun.

Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous à un rythme commun le plus rapide, seul à même d'éviter tout système discriminant et aléatoire et d'améliorer les carrières de tous les personnels.

Accélération de carrière pour les promouvables aux 7^e et 9^e échelons

Lors des CAP d'avancement, seront examinés les promouvables aux 7^e et 9^e échelons, c'est-à-dire les collègues qui atteignent entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018 respectivement deux ans d'ancienneté au 6^e échelon et deux ans et 6 mois d'ancienneté au 8^e échelon. 30% de chacune des cohortes sera promu.

Cette année encore les collègues seront départagés par la note globale. La note administrative est celle qui a été arrêtée pendant la dernière campagne de notation administrative en 2015-2016 (sauf pour les néo titulaires). En ce qui concerne les notes pédagogiques des certifiés issues d'une inspection ancienne (plus de 5 ans), nous avons demandé qu'elles fassent l'objet d'une réévaluation par la grille Laforêt, comme nous l'avons obtenu l'année dernière.

Par ailleurs, des problèmes informatiques dans le traitement de l'avancement ont été mis en évidence par le SNES-FSU dans des académies ayant déjà tenu leurs CAPA. Nous avons donc fait part de nos inquiétudes au rectorat de Montpellier qui a décidé de décaler de plusieurs jours les CAPA pour s'assurer de ses propres fichiers.

C'est pourquoi il est plus que nécessaire cette année aussi de remplir la fiche syndicale de suivi pour que nous puissions contrôler votre situation et faire valoir vos droits à la promotion le cas échéant.

Florence DENJEAN-DAGA

Dates à retenir :

- CAPA : certifiés le 23 janvier ; PsyEN le 24 janvier ; CPE le 26 janvier
- CAPN des agrégés : 15 mars



SNES – Section académique de Montpellier
Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81
s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu

AVANCEMENT D'ÉCHELON Classe normale 2017-2018

CERTIFIÉ – CPE – Copsy (entourer votre corps)

NOM (en capitales) :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Discipline :

Établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Date d'entrée dans le corps classe normale :

Recopiez les renseignements qui figurent sur votre arrêté de reclassement au 1/09/2017

ÉCHELON : Reliquat d'ancienneté :

Mode d'accès : Grand Choix – Choix – Ancienneté

Si vous n'avez pas reçu votre arrêté de reclassement :

ÉCHELON : Date d'accès :

Mode d'accès : Grand Choix – Choix – Ancienneté

En cas de congé ou de disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :

le type du congé :

le début du congé : la date de réintégration :

DERNIERE NOTE ADMINISTRATIVE : .../40 (pour les certifiés) ... /20 (pour les Cpe et PsyEN)

NOTE PÉDAGOGIQUE avant le 31/08/2017 : / 60 (pour les certifiés)

Date de la dernière inspection :

Avez-vous acquis des mois d'ASA pour exercice en établissement Plan Violence ?

Si oui, combien n'ont pas été utilisés pour votre dernière promotion ?

Joindre l'arrêté de reclassement et/ou le dernier arrêté de promotion, votre dernier avis de notation, et pour les collègues exerçant en établissement Plan Violence, joindre aussi les arrêtés mentionnant le nombre de mois d'ASA.

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivy 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature ou NOM et Prénom :

À renvoyer au S3 : SNES, Enclos des Lys, bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier

CLASSE EXCEPTIONNELLE DES DÉBUTS CHAOTIQUES !

Dans le cadre des discussions « PPCR » qui se sont déroulées en 2016 est né un nouveau débouché de carrière pour l'ensemble des collègues : la classe exceptionnelle. Concrètement, cette création signifie l'accès à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-EN (indices de rémunération 890 à 972) et l'accès à la hors-échelle B pour les professeurs agrégés (indices de rémunération 972 à 1067). C'est donc une vraie victoire à laquelle la FSU a beaucoup contribué. Mais la bataille n'est pas finie : la classe exceptionnelle doit devenir, à terme, un véritable outil de revalorisation de nos carrières. Le SNES-FSU entend mettre tout en œuvre pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun puisse en bénéficier avant le départ à la retraite.

Comment on y accède ?

Deux voies sont ouvertes pour accéder à la classe exceptionnelle :

- La voie 1 concerne les collègues étant au moins au 3^e échelon de la hors-classe (2^e pour les agrégés) et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins 8 ans dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières. Les collègues doivent candidater via IProf. 80% des promotions à la classe exceptionnelle seront obtenues par cette voie, appelée aussi "1^{er} vivier".

- La voie 2 ("2^e vivier") concerne tous les collègues qui ont atteint le dernier échelon de la hors-classe (dernier chevron pour les professeurs agrégés) Aucun acte de candidature n'est demandé, l'examen des collègues est automatique. 20% des promotions sont réservées à cette voie.

Le barème est le même dans les deux voies et repose sur l'avis du recteur et l'ancienneté dans la hors-classe.

La première campagne : de la théorie à la pratique.

Cette année, deux campagnes seront ouvertes, une au titre de 2017-2018 (avec effet rétroactif au 1/9/17) et une au titre de 2018-2019.

La première campagne, ouverte dans la précipitation, devait se dérouler du 8 au 22 décembre 2017 ; elle a finalement été prolongée jusqu'au 2 janvier 2018. Ce délai supplémentaire accordé aux collègues révèle bien l'étendue des difficultés.

Le casse-tête des affectations

L'administration est incapable d'établir la liste des collègues concernés par la première voie ; elle a donc reporté son incurie sur les collègues eux-mêmes qui ont dû justifier de leurs affectations. La tâche est encore plus ardue lorsqu'il s'agit de justifier

d'années d'exercice dans des conditions difficiles. En effet, le réseau d'"éducation prioritaire" a subi de nombreuses mutations depuis sa création en 1981 et s'y retrouver relève bien souvent de la mission impossible pour les collègues : l'établissement était-il classé ? depuis quand ? ouvre-t-il droit à la classe exceptionnelle ? quel justificatif pour s'assurer que l'année soit bien prise en compte ? Le SNES-FSU Montpellier a été très actif pour aider les collègues à s'y retrouver et à faire valoir leurs droits. Cette première campagne a aussi mis au jour des incohérences pointées depuis le début par le SNES-FSU : un collègue affecté en BTS sur un support spécifique peut prétendre à la classe exceptionnelle via le premier vivier mais un collègue qui enseigne en BTS sans avoir d'affectation spécifique (en maths, en anglais, en français...), non !

Circulaire académique et droits des collègues : vers un groupe de travail.

Dans l'académie de Montpellier, le SNES est intervenu en urgence auprès du rectorat pour que les conditions imposées par la DPE ne soient pas encore plus lourdes pour les collègues que celles prévues par la circulaire nationale. L'interface IProf n'aide pas les collègues à candidater et le format prévu pour les pièces justificatives est largement insuffisant pour les demandes de l'administration qui a fini par comprendre que ce qu'elle demandait était impossible pour les collègues et ingérable pour ses services. Le rectorat a donc fait machine arrière. Mais le dispositif de candidature reste lourd et peu fiable. L'action en CAP sera donc primordiale. Le SNES-FSU a obtenu également qu'un groupe de travail se tienne avant la

CAP pour régler toutes les situations litigieuses. La bataille s'annonce épique !

N'hésitez pas à nous contacter pour le suivi de votre dossier, et n'oubliez pas de nous retourner la fiche au verso !

Claire POUSS

Dates à retenir :

- agrégés : CAPA le 9 février ; CAPN les 19 et 20 mars

- certifiés : CAPA le 15 février

- CPE et Psy-EN : CAPA le 7 février

FAIRE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE UN DÉBOUCHÉ DE CARRIÈRE POUR TOUS

Si la création de la classe exceptionnelle est en soi une véritable avancée pour tous, il y a encore pas mal de points à faire avancer, par l'action syndicale et le combat collectif :

- les volumes de promotion sont encore insuffisants (2% de l'effectif de chaque corps cette année pour arriver progressivement à 10% en 2023).

- le quota assigné à chaque vivier doit être modifié.

- le choix de conditionner l'accès à la classe exceptionnelle à des affectations particulières ne va pas sans difficultés et sans déséquilibres entre les disciplines, entre les académies, entre les hommes et les femmes. Il s'est révélé encore plus difficile à gérer pour l'administration en ce qui concerne les affectations dans des conditions difficiles. Les CAP vont avoir un rôle primordial pour faire respecter les droits des collègues et corriger les déviances du système mis en place.

Dans les CAP l'objectif du SNES-FSU est clair : permettre à un maximum de collègues de partir à la retraite avec la classe exceptionnelle.



FICHE A RENVoyer à votre section académique du SNES
 (Sauf pour les détachés, au siège national du SNES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13)
 → Accompagnée de la copie des pièces justificatives

ACCÈS À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE 2017

DISCIPLINE **ACADÉMIE**

Corps : Agrégé Certifié CPE Psy-ÉN Détaché : OUI NON

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales	Sexe H ou F	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Prénom(s) Nom de naissance

Adresse personnelle

Code postal Commune

N° de téléphone personnel Courriel

N° de téléphone mobile En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat.

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement d'affectation : CODE

Établissement d'exercice (si différent de l'affectation) : CODE

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

Joindre une copie du CV I-Prof et du dernier rapport d'inspection

Date d'accès à la hors-classe : Échelon de la hors-classe détenu au 1/09/2017 :

Reliquat d'ancienneté dans l'échelon au 1/09/2017 : → Joindre une copie de l'arrêté de reclassement PPCR

Mode d'accès au corps : Concours Liste d'aptitude Détachement Date d'entrée dans le corps :

Dernière note pédagogique : (sur 60) Dernière note administrative : (sur 20 /40 /100 – rayer les mentions inutiles)

Date de la dernière inspection :

Avez-vous eu connaissance des appréciations littérales du chef d'établissement et de l'inspecteur ? Oui Non

Date prévue de départ à la retraite :

Avez-vous postulé à la classe exceptionnelle au titre de la voie 1 ? Oui Non Si oui, remplissez le tableau ci-dessous :

AFFECTATIONS DANS DES CONDITIONS D'EXERCICE DIFFICILES OU SUR DES FONCTIONS PARTICULIÈRES

Portez ci-dessous le détail des affectations dans des conditions d'exercice difficiles ou des fonctions particulières telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 10 mai 2017 : éducation prioritaire, enseignement supérieur (STS, CPGE, PRAG, PRCE...), DDFPT (ex-chef de travaux), Formateur académique (FA) ou DCIO.

Corps d'appartenance	Dates de début et de fin d'affectation	Établissement d'affectation ou organisme de détachement	Fonction exercée

→ Joindre une copie de la saisie effectuée dans iProf

N° SNES (voir carte syndicale)
Cotisation remise le ___ / ___ / ___
Académie : <input type="text"/>
Nom(s) figurant sur la carte

<p>IMPORTANT : autorisation CNIL</p> <p>J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.</p> <p>Date : <input type="text"/> Signature : <input type="text"/></p>

À REMPLIR AVEC PRÉCISION